

Projet de Banque éthique Européenne

Foire Aux Questions (FAQ)

Dernière mise à jour le 07/01/2011

Le projet BEE est soutenu par le Fonds Social Européen et le Conseil Régional Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Région

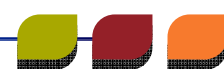


Fonds social européen



Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Thématique 1	4
Historique et fondements du projet	4
Question 1 : Comment est né le projet BEE ?	4
Question 2 : Quel était le montage à l'origine des travaux sur le projet BEE de 2005 à 2010 ?	4
Question 3 : Pourquoi le projet Banca Etica Europa a-t-il évolué en 2010 ?	4
Question 4 : Quelle est la nouvelle hypothèse à l'étude ?	5
Question 5 : quels sont les rôles respectifs de la Nef et de Banca Etica dans le projet désormais ?	6
Question 6 : pourquoi créer la Banque éthique européenne avec ces partenaires et pas avec d'autres banques alternatives européennes?	7
Question 7 : quelles sont les synergies attendues?	7
Question 8 : comment grandir sans perdre ses valeurs?	7
Question 9 : qu'est-ce qui distinguera la Banque Ethique Européenne des autres banques ?	8
Thématique 2	9
Évolution du projet Nef et gestion du changement	9
Question 10 : comment va se passer la transition pour la Nef en France?	9
Question 11 : quel sera le degré d'autonomie pour l'établissement français de la BEE ?	9
Question 12 : quelle sera l'évolution de la relation avec le Crédit Coopératif ?	10
Thématique 3	11
Sociétariat, instances, Assemblée générale	11
Cadrage sur la gouvernance en France :	11
Question 13 : la distinction entre usager (client) et sociétaire ne risque-t-elle pas de remettre en cause l'esprit coopératif ?	11
Question 14 : comment développer le sociétariat tout en distinguant usager et sociétaire ?	11
Question 15 : quels seront les différentes natures d'engagements possibles pour un sociétaire ?	12
Question 16 : quelle vie coopérative localement sur les différents territoires ?	13
Question 17 : comment assurer le lien entre les sociétaires sur les territoires et les sociétaires membres des instances européennes ?	13
Question 18 : que se passe-t-il si l'information circule mal au sein des confluent de délégation ?	13
Thématique 4	14
Le capital, poumon de l'activité bancaire	14
Introduction	14
Question 19 : pourquoi le capital est-il si important pour une banque ?	14
Question 20 : comment les banques centrales gèrent-elles le risque d'insolvabilité des banques ?	14
Question 21 : quelles seront les contraintes de capital pour la BEE ?	15
Question 22 : comment la BEE peut-elle parvenir à augmenter ses fonds propres ?	16
Thématique 5	17
Services bancaires et présence sur les territoires	17
Question 23 : quels seront les services bancaires proposés par la BEE ?	17
Question 24 : comment pourra-t-on se mettre en relation avec la BEE ?	17
Thématique 6	19
Perspectives de constitution de la BEE	19
Question 25 : quelles ont été les différentes phases du projet BEE jusqu'ici ?	19
Question 26 : quelle sont les prochaines phases du projet BEE ?	19
Question 27 : que devient la Coopérative de finance éthique ?	19
Question 28 : quel sera le nom de la banque éthique européenne ?	20
Conclusion	20



Préambule

Depuis 30 ans, la Nef poursuit l'objectif de devenir une banque de plein exercice en vue de proposer une alternative complète au système financier traditionnel.

Après plusieurs tentatives d'obtention d'un agrément en France et avec d'autres acteurs européens de finance éthique, c'est avec Banca Etica en Italie et Fiare en Espagne qu'en 2005 la Nef a décidé de concrétiser son objectif. C'est ainsi que, depuis 2005, d'importants travaux ont été engagés pour poser ensemble les fondements culturels d'une **banque éthique coopérative de droit européen** et définir un scénario de fusion des 3 entités se basant sur l'agrément bancaire de Banca Etica.

Dans ce cadre, la Nef a mobilisé l'ensemble des forces vives de la coopérative et a investi des moyens techniques et humains pour parvenir à la création d'un établissement bancaire de plein exercice en France.

En 2010, Banca Etica a exprimé le besoin de se concentrer sur le développement de son activité bancaire en Italie pour répondre à des difficultés économiques liées au contexte financier actuel. Le scénario de fusion des trois entités a donc été abandonné.

Dans le même temps, l'attente prononcée par de nombreux membres de la société civile enthousiasmés à l'idée de voir naître une alternative aux dérives du système financier a incité la Nef à réagir vite, en endossant l'animation de la coordination générale du projet. Pour ce faire, la Nef a pris l'initiative d'élargir le projet à de nouveaux partenaires européens (Credal et Hefboom en Belgique, Oekogeno en Allemagne) tout en continuant à s'appuyer sur les travaux engagés jusqu'ici.

A ce stade de construction de la Banque éthique européenne, la part d'incertitude sur le déroulé exact de la création nourrit forcément des interrogations au sein de la coopérative. Ces interrogations sont une caractéristique commune à tous les projets ambitieux. Pour répondre aux enjeux qui sont devant nous, il est indispensable que toutes les parties prenantes de la coopérative Nef (instances, salarié-e-s, sociétaires, partenaires) fassent preuve d'une **forte cohésion**, puisque ce sera seulement de manière **collective** qu'il sera possible de construire un **instrument performant et participatif au service de la transformation sociale**.

Pour rendre possible cette forte cohésion, des échanges **transparents et réguliers d'informations** entre ces différentes parties prenantes de la coopérative sont nécessaires.

Cette Foire Aux Questions (FAQ) a donc pour but, sous la forme la plus concrète et la plus claire possible, de partager un maximum d'informations, de réflexions et d'idées sur 6 grandes thématiques du projet BEE. Chaque partie prenante du projet sera alors en mesure d'exercer sa propre responsabilité sur les sujets qui ont suscité et doivent encore susciter des échanges constructifs de points de vue.

Comme lors des 2 grandes consultations sur le Manifeste et la Gouvernance, mais aussi des 3 congrès de sociétaires dédiés au projet BEE, des 4 dernières assemblées générales de la Nef, et des multiples consultations sur les réflexions des groupes de travail en France, les échanges de point de vue permettront d'aboutir aux décisions les plus justes et partagées, garantes de l'intérêt général.

Personne n'a jamais créé de Banque éthique européenne. Jusqu'à sa concrétisation finale, le projet va donc explorer des pistes nouvelles, même si bien-sûr la finalité restera la même. Cette FAQ sera donc un outil évolutif, selon les avancées du projet. Elle sera modifiée, ou complétée par d'autres questions qui surgiront forcément tout au long de la phase de concrétisation. Ainsi, la FAQ veut être la **feuille de route informative, participative et évolutive de la phase de concrétisation du projet**.



Thématique 1

Historique et fondements du projet

Question 1 : Comment est né le projet BEE ?

La 1^{ère} banque éthique et alternative est née en Allemagne au milieu des années 1970 (la GLS Bank). Ce projet innovant a fortement inspiré les fondateurs de l'association La NEF, créée à la fin des années 1970, en même temps que la banque néerlandaise Triodos. Depuis lors, le projet de la Nef a toujours été de construire en France une institution bancaire de plein exercice, en lien avec les autres banques éthiques européennes. Le projet de Banque éthique européenne s'inscrit donc dans les racines profondes de la Nef.

Plusieurs hypothèses de création de banque de plein exercice ont été étudiées tout au long de son histoire jusqu'à la rencontre avec Banca Etica et Fiare au milieu des années 2000. Les trois structures se sont rapidement rendu compte qu'elles étaient culturellement proches et qu'elles partageaient une vision commune de la finance éthique et des valeurs qui la soutiennent. Découvrant par ailleurs de grandes opportunités de synergies et constatant la nécessité pour la finance éthique de changer d'échelle, Banca Etica, Fiare et la Nef ont alors envisagé de réunir des compétences et des moyens et ont décidé de s'engager dans la création de la 1^{ère} banque éthique européenne.

En 2010, le projet s'est élargi à de nouveaux partenaires et implique désormais, outre Fiare et Banca Etica, Oekogeno (Allemagne), ainsi qu'Hefboom et Crédal (Belgique).

Question 2 : Quel était le montage à l'origine des travaux sur le projet BEE de 2005 à 2010 ?

Le montage validé par Fiare, Banca Etica et la Nef prévoyait la création de Banca Etica Europa en plusieurs étapes :

- Mi-2011 : fusion entre Banca Etica et la Coopérative de finance éthique pour créer Banca Etica Europa sous forme de coopérative européenne, avec extension de l'agrément bancaire de Banca Etica auprès de la Banque Centrale d'Italie.
- Fin 2011 : ouverture d'un établissement bancaire de Banca Etica Europa en France. La Nef continuerait son activité parallèlement et en partenariat étroit avec cet établissement.
- 2012/2013 : après cette période de transition, et dès que la situation serait adéquate, fusion des activités bancaires de la Nef avec Banca Etica Europa.
- 2013/2014 : fusion de Fiare dans Banca Etica Europa et ouverture d'un établissement bancaire en Espagne.

Ce parcours de fusion retenu initialement était bâti sur le scénario selon lequel Banca Etica abandonnait son statut de coopérative italienne pour celui de « société coopérative européenne », mais toujours sous la tutelle de la Banque centrale d'Italie avec pour agrément celui de « banca popolare ».

Le « passeport européen », c'est-à-dire la réglementation européenne permettant à toute banque d'un pays membre de l'Union Européenne d'ouvrir des succursales dans n'importe quel autre pays de l'Union Européenne, rendait possible l'ouverture d'établissements bancaires en France et en Espagne (puis éventuellement dans d'autres pays de l'Union Européenne) à partir de cet agrément bancaire de Banca Etica en Italie.

Question 3 : Pourquoi le projet Banca Etica Europa a-t-il évolué en 2010 ?

Cette évolution est étroitement liée à l'évolution du contexte de Banca Etica. En effet, en 2010, la composition du conseil d'administration de Banca Etica a connu un important changement puisque 10 administrateurs sur 13 – dont le président fondateur Fabio Salviato – n'ont pas été renouvelés en raison d'une disposition statutaire limitant le nombre de mandats des administrateurs.



Ce changement est intervenu alors que Banca Etica a terminé l'année 2009 avec un résultat quasi nul en raison de l'impact de la crise financière mondiale, et que la Banque centrale d'Italie a donc demandé que des actions soient menées pour que celui-ci s'améliore en 2010.

L'élection du nouveau conseil d'administration a été l'occasion pour les sociétaires, et pour les nouveaux administrateurs qui les représentent, de reconsidérer dans le détail le modèle économique de Banca Etica ainsi que l'organisation interne de la banque. Ces chantiers, dont la mise en œuvre est exigée par la Banque centrale d'Italie, ont amené Banca Etica à se concentrer en priorité sur le développement de la Banque en Italie et le projet BEE est donc passé en second plan dans le calendrier fixé par le nouveau conseil d'administration, alors que les sociétaires de la Nef et de la Coopérative de finance éthique (CFE) ont besoin que les choses s'accélèrent et se sont organisés pour faire avancer le projet. La Nef s'est en effet préparée depuis 2 ans à devenir un établissement bancaire de plein exercice, et a investi dans des moyens techniques et humains pour y parvenir. En parallèle, le besoin se fait sentir en France de développer le crédit court terme – mais aussi les comptes courants – pour répondre aux besoins des associations et entreprises, surtout en période de crise. Dès lors, le constat a été fait que le calendrier de la Nef n'était pas compatible avec le nouveau calendrier de Banca Etica.

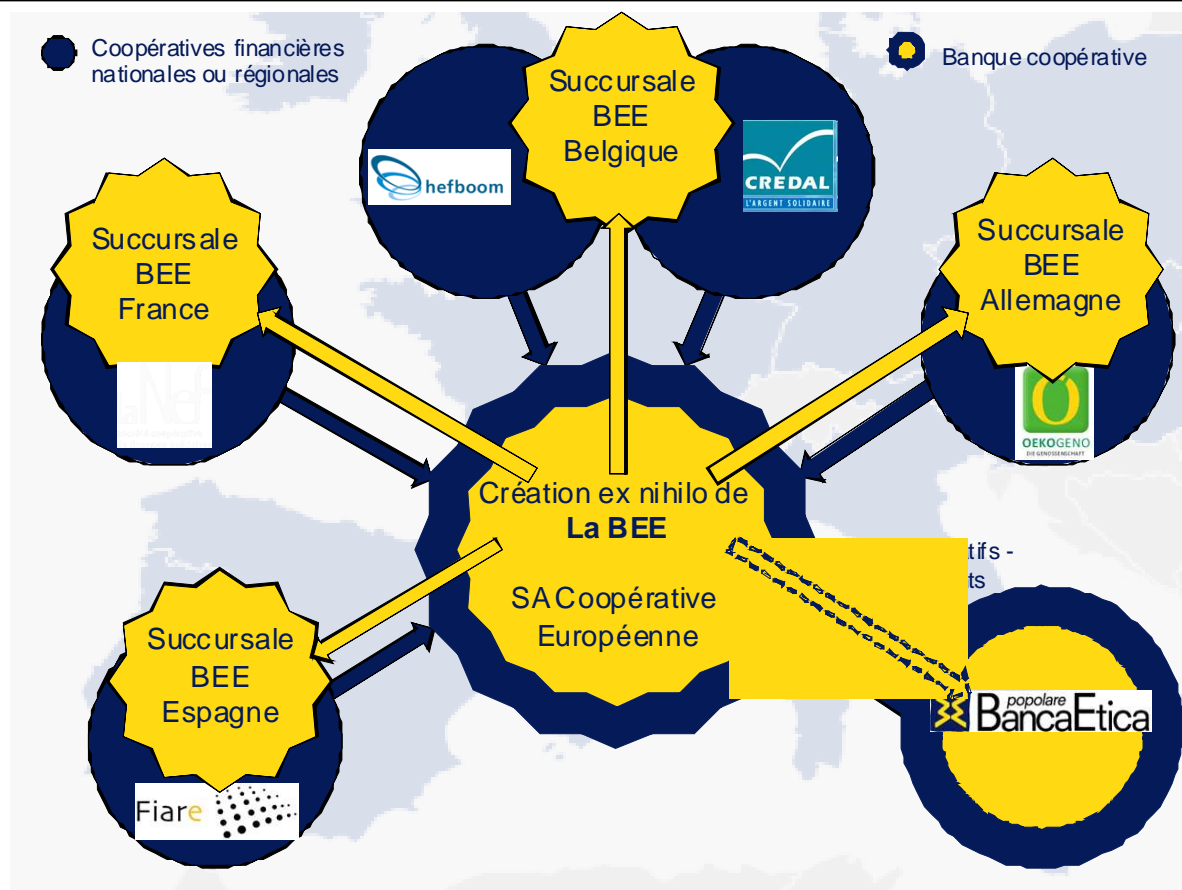
Si Banca Etica a réaffirmé sa volonté (par une résolution de son nouveau conseil d'administration) de créer la Banque Éthique Européenne avec Fiare et la Nef, ses échéances à court et moyen termes, liées étroitement aux exigences de la Banque Centrale d'Italie, ne lui permettent plus d'envisager le parcours de fusion dans le délai prévu, parcours qui reposait sur l'extension de l'agrément de Banca Etica auprès de la Banque Centrale d'Italie. La Nef a, par conséquent, pris l'initiative d'endosser l'animation de la coordination générale du projet.

Question 4 : Quelle est la nouvelle hypothèse à l'étude ?

L'analyse du contexte de la Nef et du contexte général dans lequel s'inscrit le projet montre que c'est bien maintenant qu'il est de la responsabilité de la Nef et des structures européennes de finance éthique de constituer la BEE.

Face à ce constat, les dirigeants de la Nef/CFE ont donc décidé de réfléchir à de nouvelles modalités qui permettraient d'aller vers la création de la BEE malgré la remise en cause de l'obtention de l'agrément bancaire en Italie. Une première réunion a été organisée en octobre à Bruxelles pour réfléchir à la meilleure façon de faire évoluer rapidement et de concrétiser le projet BEE, dans un montage différent des fusions envisagées jusqu'à présent. Cette réunion a rassemblé Fiare, Banca Etica et la Nef, mais aussi 3 nouvelles structures européennes de finance éthique qui avaient déjà manifesté leur intérêt pour le projet BEE : 2 coopératives belges (Hefboom et Credal) ainsi que la coopérative allemande Oekogeno.

L'une des nouvelles hypothèses à l'étude est illustrée par le schéma suivant :



Nota bene : Il est essentiel de souligner qu'il s'agit d'une nouvelle hypothèse parmi d'autres possibles, et que le processus de création de la BEE est encore entièrement ouvert.

Selon cette nouvelle hypothèse, l'objectif est de créer une coopérative européenne bancaire détenue par les six coopératives nationales (ou davantage si d'autres coopératives veulent se joindre au projet), qui aujourd'hui représentent 85.000 sociétaires, un milliard d'euros de collecte d'épargne et 550 millions de crédits à des entreprises responsables.

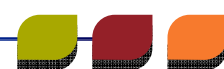
Cette nouvelle coopérative devrait obtenir le statut de banque dans l'un des pays partenaires, puis ouvrir des succursales opérationnelles dans chacun des pays qui souhaitent ainsi démarrer une activité bancaire selon les principes de la finance éthique.

Les coopératives nationales animent les activités « culturelles » nationales et locales par la promotion de la finance éthique, par le développement du tissu social et économique local et par une écoute des besoins des différents territoires.

Question 5 : quels sont les rôles respectifs de la Nef et de Banca Etica dans le projet désormais ?

Le rôle de Banca Etica dans le projet reste encore à préciser par le nouveau conseil d'administration italien. Cependant, il est d'ores et déjà admis que Banca Etica fera bénéficier ses partenaires de son expérience de banque de plein exercice ainsi que de ses bonnes pratiques en termes d'animation du sociétariat, comme elle a déjà commencé à le faire en 2010.

Conjointement à l'évolution du rôle de Banca Etica, le rôle de la Nef a lui aussi évolué, puisque c'est elle qui a pris en charge l'animation de la coordination générale du projet. La Nef s'appuie pour cela sur son expérience en tant que partenaire fondateur du projet ainsi que sur une équipe de salariés dédiés au projet.



Question 6 : pourquoi créer la Banque éthique européenne avec ces partenaires et pas avec d'autres banques alternatives européennes?

C'est aux côtés de 5 coopératives de finances solidaires que la Nef a décidé de s'engager, pour la proximité des valeurs portées par chaque structure, la convergence de leurs projets d'entreprises respectifs, ainsi que leurs tailles compatibles.

L'un des points fondamentaux de convergence qui fonde le partenariat entre la Nef, Banca Etica, Fiare, Credal, Hefboom et Oekogeno est leur fonctionnement participatif et proche des personnes, selon les principes de la tradition coopérative. Ce fonctionnement a entre autres pour objectif d'être au plus près des différents territoires pour comprendre leurs besoins spécifiques et laisser les particularismes culturels intacts.

Cependant, comme le précise le Manifeste pour une Banque Ethique Européenne, la banque est ouverte à tous ceux qui se reconnaissent dans ses valeurs et souhaitent s'y associer. Bien que les structures co-fondatrices n'aient pas de velléité particulière, à terme la BEE s'ouvrira donc certainement à d'autres pays européens.

Question 7 : quelles sont les synergies attendues?

La principale synergie est de permettre à la finance éthique d'être visible sur la scène européenne pour qu'elle puisse affirmer au plus grand nombre ses valeurs.

En outre, les synergies envisagées sont nombreuses. Les plus importantes sont :

- **de nouvelles possibilités d'intervention** et notamment de financement à court terme ainsi qu'un développement des ressources à travers une levée directe d'épargne.
- la **mise en commun de capital** qui ouvre davantage de possibles (cf. la thématique 4 sur le Capital). Concrètement, il sera entre autres possible de faire des prêts de montants beaucoup plus élevés, qui répondent à des besoins et qui sont généralement plus rentables. Cette rentabilité n'est pas un but en soi mais permettra de faire davantage de prêts de montant plus faibles ou de prêts plus risqués (création d'entreprises par exemple).
- Les possibilités accrues de **répondre aux besoins des grands réseaux de la société civile**, pour la plupart **déjà organisés à l'échelle européenne** (Emmaüs, les Amis de la Terre, Réseaux du commerce équitable et des énergies alternatives, etc.).
- **l'échange de savoir-faire** puisque chacune des 6 structures a ses « spécialités » qui sont complémentaires :
 - animation participative du sociétariat et gestion des comptes-courants bancaires pour Banca Etica,
 - expertise dans le financement de la création d'entreprises et des besoins à moyen et long terme des entreprises et associations responsables pour la Nef,
 - animation des réseaux alternatifs territoriaux et nationaux pour Fiare,
 - Investissement dans les énergies renouvelables pour Oekogeno,
 - expertise dans le microcrédit social et l'accompagnement des publics en difficulté pour le Credal et Hefboom.

Question 8 : comment grandir sans perdre ses valeurs?

La BEE n'a pas la volonté de devenir une énorme structure bancaire multinationale, mais elle sera et restera une banque à taille humaine.

L'objectif en soi de la BEE n'est pas une croissance de ses activités bancaires mais le développement de sa capacité à soutenir des initiatives porteuses de transformation sociale, conformément aux attentes de la société civile, dans le respect de ses valeurs

fondatrices (affirmées dans le Manifeste pour une Banque Ethique Européenne). Néanmoins ces attentes de la société civile sont de plus en plus fortes, et il sera de la responsabilité de la BEE de ne pas les décevoir en développant ses activités bancaires à l'échelle nécessaire.

Le défi est donc de réussir à croître sans pour autant oublier les valeurs et les objectifs initiaux de la finance éthique. **Il s'agit sans doute là du plus grand défi auquel la BEE va être confrontée.**

Pour y répondre les fondateurs de la BEE ont cherché à mettre en place les conditions adéquates : mise en place d'une gouvernance décentralisée et participative et rédaction du Manifeste sont quelques « garde-fous ».

Mais le principal « garde-fou » sera et restera la responsabilité de chaque sociétaire de participer à la vie de sa coopérative, comme l'encourage la gouvernance de la BEE qui sera mise en place (groupes locaux de sociétaires, rencontres régulières entre les sociétaires, les administrateurs et les salariés dans les « confluents régionaux », etc.). Seule **cette participation active permettra de conserver les valeurs et l'ancrage territorial**, même en cas de croissance forte de la BEE.

Question 9 : qu'est-ce qui distinguera la Banque Ethique Européenne des autres banques ?

La BEE ne cherchera pas à être différente et alternative par principe. Elle ne se créera pas en opposition aux banques traditionnelles, mais entend montrer concrètement qu'il est possible d'assumer une responsabilité de banque de plein exercice en étant transparent et respectueux de la personne et de l'environnement.

Elle ne se décrètera pas « éthique », mais désire mettre en place les conditions nécessaires pour que chaque sociétaire et client de la BEE puisse exercer son propre jugement éthique sur les activités menées au sein de la banque. D'où, entre autres, la publication annuelle exhaustive de tous les prêts effectués.

C'est donc au travers de la manière de concrétiser ses valeurs dans son fonctionnement au quotidien que la BEE se distinguera des autres banques.

Thématique 2

Évolution du projet Nef et gestion du changement

Question 10 : comment va se passer la transition pour la Nef en France?

La **principale transformation concerne la relation bancaire**, puisque l'établissement bancaire français de la BEE assumera en direct la gestion des comptes courants, donc la relation directe avec les clients pour leurs besoins quotidiens de services bancaires.

Outre les possibilités que cette transformation va ouvrir en termes d'efficacité bancaire (par exemple la gestion des comptes courants des emprunteurs permettra de mieux maîtriser le risque de non-remboursement des emprunts), il s'agit aussi de la réalisation de la mission que s'étaient donnés les fondateurs de la Nef : **assumer la responsabilité de l'ensemble du métier bancaire, de manière éthique et transparente.**

Pour faire face à cette transformation, la Nef s'appuie notamment sur :

- l'implication de son équipe de salarié-e-s et de bénévoles dans la mise en place opérationnelle du projet, notamment via des groupes de travail thématiques ;
- la mise en place de moyens techniques à la hauteur des enjeux, comme celle d'un nouveau système informatique ;
- une expérience de plus de 20 ans dans la relation bancaire de l'activité Crédit et dans les secteurs d'activité financés ;
- le recrutement de nouveaux salariés ayant une expérience dans le milieu bancaire, et la mise en place d'une politique de formation qui permettra aux salariés actuels d'acquérir des compétences solides sur les « nouveaux métiers ».

A terme, il y aura une séparation entre la gestion opérationnelle des opérations bancaires du côté de l'établissement bancaire et les décisions stratégiques et les activités culturelles de la BEE à travers la Coopérative Nef.

Question 11 : quel sera le degré d'autonomie pour l'établissement français de la BEE ?

La Banque éthique européenne sera une seule et même entité – adoptant le statut de « coopérative européenne » - qui pourra exercer son activité dans plusieurs pays de l'Union Européenne. Elle aura son siège dans l'un des pays partenaires et dépendra de la réglementation bancaire du pays qui offrira son agrément.

L'établissement bancaire français de la BEE dépendra de la réglementation commerciale et sociale hexagonale et disposera d'une grande autonomie pour exercer les activités de la BEE en France, et ainsi être au plus près des besoins des différents territoires français (organisation de salons locaux et régionaux, crédits adaptés aux problématiques territoriales –et pour cela décentralisation des décisions d'engagement de crédit-, épargne adaptée à la fiscalité, suivi des comptes courants au niveau régional, etc.).

Mais, bien sûr, cet établissement devra, dans les grandes lignes, être en cohérence avec la stratégie globale de la BEE en Europe.

Il s'agira donc de trouver le bon équilibre entre l'autonomie nécessaire pour fournir des réponses spécifiques aux besoins différents des clients français, et l'homogénéité et la cohérence au niveau européen.



Question 12 : quelle sera l'évolution de la relation avec le Crédit Coopératif ?

A l'origine il y a plus de 20 ans, le Crédit Coopératif a soutenu la création de la Société financière de la Nef.

Depuis lors, les échanges ont toujours été réciproques et enrichissants.

Le Crédit Coopératif reste la banque française la plus proche des valeurs de la finance éthique.

Mais alors qu'elle vient de fêter ses 20 ans - l'âge adulte -, la Nef et ses sociétaires ont choisi la voie de l'autonomie, pas du tout dans l'optique de se séparer du Crédit Coopératif, mais après une longue réflexion sur le sens profond que représenterait pour la Nef un adossement à un groupe bancaire, c'est-à-dire la détention d'au moins 34% de son capital par ce groupe.

Une entreprise adossée a de fortes probabilités de voir sa capacité de décision s'amenuiser. Or, pour le projet BEE, la question de l'autonomie, particulièrement l'autonomie de décision, est complètement fondamentale. Le projet BEE est un projet de société. Il est dès lors évident que la BEE ne pourra assumer son destin de façon juste et saine que dans un environnement où elle pourra continuer à innover et où elle pourra exercer de façon pleine et entière sa responsabilité

Le Crédit Coopératif connaît cette évolution et a officiellement affirmé sa position de soutien au projet BEE.

Avec la création de la BEE, la relation avec le Crédit Coopératif ne s'arrêtera pas pour autant. Elle sera amenée à évoluer dans le cadre d'un partenariat dont les grandes lignes sont en cours d'élaboration. Elles permettront la réalisation de nombreuses synergies, dans le plus grand respect de l'identité et de l'autonomie de chacun.

Thématique 3

Sociétariat, instances, Assemblée générale

Cadrage sur la gouvernance en France :

Un sociétariat organisé, une circulation plus effective de l'information, une démocratie active s'inspirant librement sur le schéma de gouvernance de Banca Etica.

Le système actuel de gouvernance de la Nef confère aux sociétaires un pouvoir de décision sur les orientations générales de la coopérative à travers l'Assemblée Générale des sociétaires qui a lieu une fois par an.

La gouvernance visée de la BEE a pour objectif de renforcer la vie coopérative sur les territoires, et de permettre des échanges réguliers entre sociétaires (vision culturelle), salariés (vision opérationnelle) et administrateurs (vision stratégique sur la base des grandes lignes décidées par les sociétaires).

La Nef a d'ores et déjà réorganisé sa vie coopérative de façon à remplir ses objectifs, en créant notamment des groupes locaux ainsi que des confluent de délégation après s'être inspiré librement de l'organisation de Banca Etica en la matière.

Question 13 : la distinction entre usager (client) et sociétaire ne risque-t-elle pas de remettre en cause l'esprit coopératif ?

Tout d'abord il est important de noter que cette distinction existe depuis toujours à la Nef ! En effet il n'a jamais été obligatoire d'être sociétaire de la Nef pour ouvrir un dépôt à terme ou un plan d'épargne Nef. En revanche la convention entre la Nef et le Crédit Coopératif prévoit qu'il faut être sociétaire de la Nef pour ouvrir un compte-courant ou un livret Nef-Crédit coopératif. De nombreuses personnes, qui désirent avant tout avoir un accès aux services bancaires de base (compte courant, livret), envisagent donc la prise de parts de capital de la Nef comme un « ticket d'entrée » pour accéder à ces services, même s'il s'agit bien d'un investissement dans le capital de la Nef et non d'une adhésion ou d'un don. Néanmoins cet investissement est jugé trop important pour certaines personnes qui préfèrent ouvrir un compte sans frais dans une autre banque.

Au sein de la BEE cet obstacle n'existera plus. La **différenciation entre sociétaires et usagers** sera plus claire et permettra d'identifier les rôles de chacun et de souligner l'importance du travail de celles et ceux qui prennent une part active dans la vie de la coopérative. Elle permettra aussi de respecter les volontés de chacun en distinguant la nature de l'engagement pris au sein de la Banque :

- **un usager approuve la qualité des services qui lui sont proposés et les valeurs portées par la banque**
- **un sociétaire s'engage économiquement et « politiquement » dans la vie de la coopérative**
- **un sociétaire actif s'engage également « culturellement » en transmettant les valeurs du manifeste et de la finance éthique sur son territoire.**

Question 14 : comment développer le sociétariat tout en distinguant usager et sociétaire ?

Si la BEE respecte la volonté de chacun de choisir d'être usager, sociétaire ou sociétaire actif de la banque, elle fera tout pour inviter les personnes intéressées par le projet à devenir sociétaire, voire sociétaire actif.



Le principal vecteur d'invitation doit être la pédagogie maximale sur le projet et sur son impact sur l'économie et la société. Si les instances, les salariés et les sociétaires actifs de la BEE jouent leur rôle en montrant et en expliquant aux personnes intéressées en quoi un engagement personnel en tant que sociétaire serait une contribution active à une « *transformation sociale non-violente* » (extrait du Manifeste pour une Banque éthique européenne), alors le sociétariat se développera.

Les réunions locales de sociétaires de février/mars 2010 ont également fait émerger l'idée de systématiquement contacter tous les usagers au bout d'un certain temps d'utilisation des services financiers de la BEE (1 an, 2 ans ou 3 ans), pour leur expliquer que s'ils sont satisfaits de ces services, il serait important qu'ils deviennent sociétaires. Les sociétaires de la BEE, organisés localement en groupes locaux, pourraient se charger de ces contacts qui leur permettraient d'élargir leur base territoriale de sociétaires.

Question 15 : quels seront les différentes natures d'engagements possibles pour un sociétaire ?

Le sociétaire actif de la BEE est guidé par sa volonté profonde de transformer l'économie. Cette volonté trouve un support dans la Banque éthique, car il est convaincu que cet outil financier au service des projets économiquement responsables favorisera fortement ce changement. Il souhaite donc s'engager durablement auprès de sa banque et dans la vie de la coopérative.

Cela se traduit par trois engagements de nature diverse mais intrinsèquement liés:

1/ Un engagement économique : le sociétaire investit dans le capital de la Banque. Il devient ainsi propriétaire d'une partie de l'entreprise, détenue collectivement par l'ensemble des coopérateurs. En investissant dans la banque, il traduit sa volonté de transformation sociale de l'économie en supportant financièrement le développement de sa structure. Cet engagement économique est encore plus important dans une coopérative bancaire. En effet pour s'effectuer dans de bonnes conditions et de manière autonome, l'activité bancaire nécessite d'avoir un important capital (Cf. la thématique 4 sur le Capital).

Chaque personne intéressée par le projet BEE sera donc invitée à souscrire un maximum de capital en fonction bien-sûr de ses capacités financières, afin d'assurer la pérennité et le développement de cet outil innovant de finance éthique.

2/ Un engagement « politique » : le sociétaire s'engage durablement dans la vie coopérative de la structure. Il a de fait un pouvoir de décision sur l'évolution de la Banque. Etre sociétaire c'est donc s'informer et informer les instances des réalités du terrain, débattre, et voter les grandes lignes stratégiques proposées par le conseil d'administration, à qui les sociétaires ont délégué la gestion opérationnelle de la Banque.

3/ Un engagement « culturel » : au-delà du soutien financier apporté à la Banque, et de la participation à la vie « politique » de la banque, le sociétaire peut également être un artisan du changement économique et social qu'il souhaite mettre en place au quotidien. Le sociétaire délègue la gestion opérationnelle de la Banque au conseil d'administration et à l'équipe salariée, tout en partageant avec eux sa vision des réalités du terrain, vote les grandes lignes stratégiques, mais peut également porter les valeurs de la Banque autour de lui, et sur son territoire. C'est l'engagement « culturel », qui consiste à **appuyer le changement par des actes**, et non seulement par délégation. Ce troisième engagement totalement libre permet au **sociétaire de devenir un sociétaire actif**.

Question 16 : quelle vie coopérative localement sur les différents territoires ?

Jusqu'à maintenant la vie coopérative de la Nef reposait sur l'engagement individuel d'une quarantaine de sociétaires correspondants et d'une soixantaine de sociétaires actifs. L'objectif au sein de la BEE est de constituer des groupes locaux de sociétaires, animés par des coordinateurs-trices.

C'est une avancée considérable car les correspondant-e-s et les sociétaires avec qui ils animaient le territoire, se constitueront en groupes organisés, reconnus formellement par la banque et porteurs des valeurs d'un territoire défini. Ils représenteront « l'âme culturelle » de la banque sur les territoires.

Les 4 principales activités envisagées pour les groupes locaux sont l'animation locale du **lien entre épargnants et emprunteurs**, le **développement de la notoriété** de la Banque (salons, etc.), la mise en place de **partenariats locaux** et **l'analyse non-financière** des prêts.

Question 17 : comment assurer le lien entre les sociétaires sur les territoires et les sociétaires membres des instances européennes ?

C'est le grand défi de la Banque éthique européenne : être une structure transnationale qui permette de mutualiser des moyens et des compétences, tout en étant ancrée au maximum sur les territoires.

Pour répondre à ce défi, il est indispensable de permettre des échanges réguliers entre les instances européennes et les sociétaires sur les territoires. Un outil, qui existe déjà en Italie et est en train d'être testé en France, a pour but de faciliter ces échanges : c'est la réunion du Confluent territorial, qui a lieu plusieurs fois par an. A l'échelle de chaque Confluent territorial (4 sont prévus en France, à Lyon, Nantes, Paris et Toulouse) la réunion du Confluent est un espace privilégié de rencontre régulière entre un membre du conseil d'administration européen, le salarié responsable du Confluent territorial et un sociétaire coordinateur des groupes locaux, élu par l'assemblée de tous les coordinateurs locaux du Confluent territorial.

La réunion du Confluent territorial doit être la « perle » du schéma de gouvernance : elle a pour mission de faire circuler au mieux l'information à tous les niveaux de la coopérative (culturel, opérationnel, stratégique), sans attendre l'assemblée générale annuelle des sociétaires. C'est un lieu d'échanges réguliers entre les différentes parties prenantes de la coopérative, et de partage aussi bien des orientations générales de la Banque que des actualités et des nouveaux besoins des territoires.

Question 18 : que se passe-t-il si l'information circule mal au sein des confluents de délégation ?

La gouvernance participative vise clairement à **travailler tout au long de l'année dans la transparence, l'échange et la conciliation.**

Ainsi, si les échanges au sein des confluents sont fructueux, l'Assemblée Générale annuelle des sociétaires sera un simple outil d'explication et de validation formelle des décisions prises en concertation tout au long de l'année.

Si l'information circule mal au sein des confluents, **l'Assemblée Générale reste le lieu de validation formelle par les sociétaires des grandes décisions stratégiques, et d'élection de leurs représentants au conseil d'administration.**

Thématique 4

Le capital, poumon de l'activité bancaire

Introduction

Depuis 200 ans, le capital est un sujet de discordes idéologiques. Considéré comme source de tous les maux pour les uns (capitalisme destructeur d'emplois, de l'environnement, de la cohésion sociale, etc.), ou comme convoitise absolue pour les autres (outil de développement qui permet l'investissement dans la croissance de demain, et donc la création de richesses et d'emplois). L'avènement du capitalisme financier, puis ses récents déboires, n'ont fait que renforcer ces discordes.

Les structures de finance éthique se positionnent au-delà de ces débats idéologiques, et considèrent le capital, et l'argent en général, comme un outil au service de l'être humain et de son développement responsable.

Le capital correspond aux ressources stables de l'entreprise. Il garantit la poursuite de ses activités et permet d'envisager ses perspectives de développement. Comme il est l'assise financière de l'entreprise, cela signifie que plus les capitaux propres (ou fonds propres) sont importants, plus l'entreprise est sûre de pouvoir résister à des difficultés passagères, et plus elle peut garantir sa pérennité.

Ces fonds propres sont constitués de :

1. parts de capital achetées par les actionnaires de l'entreprise (par les sociétaires dans le cas d'une coopérative).
2. parts de capital acquises par de nouveaux actionnaires (sociétaires) lors des augmentations de capital.
3. la partie des bénéfices non distribués aux actionnaires (sociétaires), et donc mis en réserve pour consolider l'entreprise (la coopérative).

Question 19 : pourquoi le capital est-il si important pour une banque ?

Si le capital est important pour toute entreprise, il l'est encore davantage pour une banque. En effet il représente la garantie qu'elle dispose bien de ressources propres lui permettant d'assurer la sécurité et la liquidité de l'épargne déposée par ses clients, même si avec cette épargne la banque a pris le risque de réaliser des prêts, qui ne seront peut-être pas, ou partiellement, remboursés. En fonction de son activité, elle a pu aussi prendre des risques de marché, et elle court aussi des risques opérationnels (fraudes, pannes du système d'information, etc.).

C'est pourquoi, afin de protéger les épargnants, les banques centrales veillent sur le capital des établissements bancaires, afin de s'assurer que ceux-ci seront bien aptes à faire face à ces risques et à respecter leur principale obligation : **le remboursement de leurs clients**. Cette capacité des banques à faire face aux demandes de retrait de leurs déposants est un aspect très important car c'est la stabilité de l'économie du pays qui est en jeu. La récente crise financière en a été l'illustration : de nombreuses banques avaient subi des pertes telles que sans intervention des pouvoirs publics elles auraient pu être amenées à ne pas pouvoir faire face à des retraits massifs, par des clients apeurés, de leur épargne auprès de ces banques, c'est-à-dire à être en cessation de paiement (insolvabilité).

Question 20 : comment les banques centrales gèrent-elles le risque d'insolvabilité des banques ?

Pour faire face au risque d'insolvabilité des banques (cf. Question 21), les banques centrales de 13 pays (les principaux pays européens + les Etats-Unis et le Canada) ont créé en 1974 le « Comité de Bâle ». Ce comité a mis en place en 1988 un ratio minimal de fonds propres par rapport à l'ensemble des crédits accordés, le ratio Cooke. Les fonds



propres de la banque devaient représenter au moins 8 % du montant total des crédits accordés :

Ainsi pour accorder 100 Millions € de crédit, une banque devait disposer d'au moins 8 Millions € de fonds propres.

En 2004 le comité a défini un ratio plus contraignant, le ratio Mac Donough : Fond propres de la banque > 8% (risques de crédits + risques de marché + risques opérationnels). Les risques de marché comptabilisent les fluctuations des actions boursières, des taux d'intérêt, des taux de change, du coût des matières premières, etc. Les risques opérationnels incluent les défaillances de procédures (fraudes, problèmes juridiques), du personnel et des systèmes internes (pannes informatiques ou de télécommunications).

Autre nouveauté, le calcul du risque sur les crédits se précise, ce qui peut selon les cas aboutir à augmenter le niveau des risques crédits au-delà du montant total des crédits accordés.

Le ratio Mac Donough est donc beaucoup plus contraignant pour les banques, et leur impose d'avoir davantage de fonds propres, ou alors de ne pas développer leur activité.

Lors de la dernière crise financière, les déclarations tapageuses des responsables politiques contre le secteur bancaire n'ont pas été suivies immédiatement d'effets.

Cependant, force est de constater que les régulateurs bancaires (symbolisés par le Comité de Bâle, réunissant les gouverneurs des banques centrales européennes, canadienne, japonaise et américaine) ont pris conscience de la nécessité d'orienter le secteur vers une gestion plus saine. La réforme bancaire en cours, baptisée « Bâle 3 », cherche à éviter que les banques ne recourent à nouveau aux fonds publics en cas de crise financière, c'est-à-dire à responsabiliser les banques sur les risques qu'ils endossent. Il s'agit de limiter le recours à l'endettement (et, de fait, imposer un niveau plus élevé de capitaux propres), d'inciter le financement à long terme avec des ressources à long terme ou encore la constitution de réserves en période de croissance. En somme, cela consiste à contraindre les établissements financiers à disposer de plus en plus de capital (fonds propres) pour pouvoir prêter.

Question 21 : quelles seront les contraintes de capital pour la BEE ?

Comme les autres banques, la BEE **devra respecter le ratio de solvabilité Mac Donough qui a vocation à être renforcé avec la réforme « Bâle 3 »**, et donc garantir un niveau de fonds propres suffisant –au moins 8%- par rapport au total de ses risques de crédits, de marché, et opérationnels (Cf. Question 22).

Or les besoins de financement des projets responsables qui s'adressent aux structures de finance éthique sont toujours plus importants, d'une part car il y a de plus en plus de tels projets qui sont créés, d'autre part car les projets créés au cours des années précédentes se développent et ont donc besoin de prêts bancaires plus conséquents.

Pour accompagner au mieux les projets qui transforment l'économie, la BEE aura donc besoin d'accroître sa capacité de prêter. Pour cela, elle devra parallèlement accroître ses fonds propres.

Il sera donc de la responsabilité des sociétaires d'investir dans le capital de la BEE pour garantir son développement au service des projets responsables.

Si ce ne sont pas les sociétaires qui le font, la BEE devra soit réduire le nombre de nouveaux prêts accordés, c'est-à-dire réduire son impact sur l'économie, soit recourir à d'autres sources de fonds propres que le capital de ses sociétaires, c'est-à-dire réduire son indépendance. C'est comme cela que certaines coopératives bancaires françaises se sont ouvertes au marché boursier.

Garantir à la BEE un bon niveau de fonds propres, c'est garantir le respect de sa mission (participer à une transformation sociale), mais c'est aussi garantir son autonomie.

Question 22 : comment la BEE peut-elle parvenir à augmenter ses fonds propres ?

L'introduction de cette thématique 4 rappelle les 3 possibilités pour augmenter les fonds propres.

La 3^{ème} possibilité consiste à augmenter la partie des bénéfices non distribués aux actionnaires, et donc mis en réserve pour consolider l'entreprise. Dans le cas de la BEE, la seule manière d'augmenter les réserves serait d'augmenter la rentabilité de l'activité bancaire, c'est-à-dire la marge entre les intérêts facturés aux emprunteurs et les intérêts versés aux épargnants (puisque la BEE n'investira pas sur les marchés spéculatifs). Cette stratégie conduirait à rendre plus difficile l'accès au crédit pour les porteurs de projets responsables, et/ou à proposer des taux d'épargne plus faibles. Elle ne semble donc pas souhaitable, d'une part car elle se ferait uniformément au détriment des sociétaires, quelles que soient leurs capacités financières, d'autre part car elle risquerait de positionner la BEE trop à l'écart des pratiques du marché bancaire, et donc des attentes des épargnants et des emprunteurs, aussi « solidaires » soient-ils...

Restent donc les 2 autres possibilités d'augmentation des fonds propres : inciter régulièrement les sociétaires à augmenter leur participation au capital, et accueillir de nouveaux sociétaires pour augmenter le capital.

Thématique 5

Services bancaires et présence sur les territoires

Question 23 : quels seront les services bancaires proposés par la BEE ?

Les services bancaires de la BEE devront traduire les valeurs de la finance éthique en actes. La Nef et les autres institutions de finance éthique ne se font pas connaître au premier abord par la présentation de leurs services bancaires. Ceux-ci n'ont qu'un **rôle d'outil pour porter la finance vers plus de transparence et de responsabilité éthique**, ils ne sont pas une fin en soi. De là, la BEE cherchera l'adéquation la meilleure possible entre le besoin des sociétaires et clients, et la manière dont ils souhaitent participer à la BEE. Elle tâchera de ne parler que « d'outils » et non de « produits ».

L'offre de services bancaires est en cours d'élaboration. L'optique générale est d'offrir les services de base pour les particuliers et les professionnels (entreprises et associations) : comptes courants et moyens de paiement rattachés ; livrets ; dépôts à termes ; placements de trésorerie pour les professionnels ; crédits à court, moyen et long termes pour les particuliers et les professionnels.

L'idée sous-jacente est de favoriser **une lisibilité, une transparence, et une pédagogie** qui soient les plus grandes possibles.

Question 24 : comment pourra-t-on se mettre en relation avec la BEE ?

L'accueil des sociétaires dans la coopérative pourra se faire en relation avec les **groupes locaux de sociétaires** qui pourront présenter globalement le projet et orienter les nouveaux arrivants vers les interlocuteurs qu'ils recherchent. Ils **animeront la vie du territoire** en liens avec les sociétaires et les réseaux de la société civile. Ils ne pourront pas s'occuper des opérations bancaires ni de l'information sur les services bancaires, activités réglementées nécessitant l'intervention de professionnels. Mais au niveau des crédits, les groupes locaux pourront peu à peu prendre en charge **l'évaluation non-financière des prêts**.

Quant au réseau de distribution bancaire, il s'articulera autour d'une seule « Agence France » ou « banque à distance », basée à Lyon, qui gèrera tous les aspects techniques des opérations bancaires. Des conseillers mettront à disposition des clients un accès téléphonique, par courrier et par courriel. Deux raisons peuvent expliquer ce choix :

- La BEE n'aura pas les capacités financières nécessaires pour développer un réseau de plusieurs milliers d'agences, comme le font les grandes banques françaises.
- Au-delà de ça, la plupart des opérations bancaires courantes peuvent aujourd'hui être réalisées à distance. Il paraît donc plus souhaitable d'investir pour une présence humaine au cœur des territoires, plutôt que dans des portes blindées d'agences.

C'est pourquoi, même si la plupart des opérations bancaires seront réalisées à distance, plusieurs niveaux de relation directe sont prévus pour que la BEE soit à visage humain :

- La BEE sera européenne mais disposera **d'établissement de référence** dans chaque pays.
- Dans chaque pays, **un bureau de représentation** par grand territoire. Dans un 1^{er} temps il y en aura 4 en France, à partir des 4 délégations de la Nef existantes (Lyon, Nantes, Paris, Toulouse).

Des **responsables de la vie coopérative** feront peu à peu leur apparition dans chacun d'eux, pour conjuguer la relation bancaire et le lien au sociétariat.

- Des **banquier(e)s itinérant(e)s** (une dizaine en France au démarrage de la BEE) tiendront des permanences chez des partenaires, ou dans des pôles de partenaires, qui se sont déjà dits intéressés pour les accueillir. Au moment du lancement de la BEE, ils seront responsables de zones vastes, puis de moins en moins vastes au fur et à mesure que la BEE se développera.

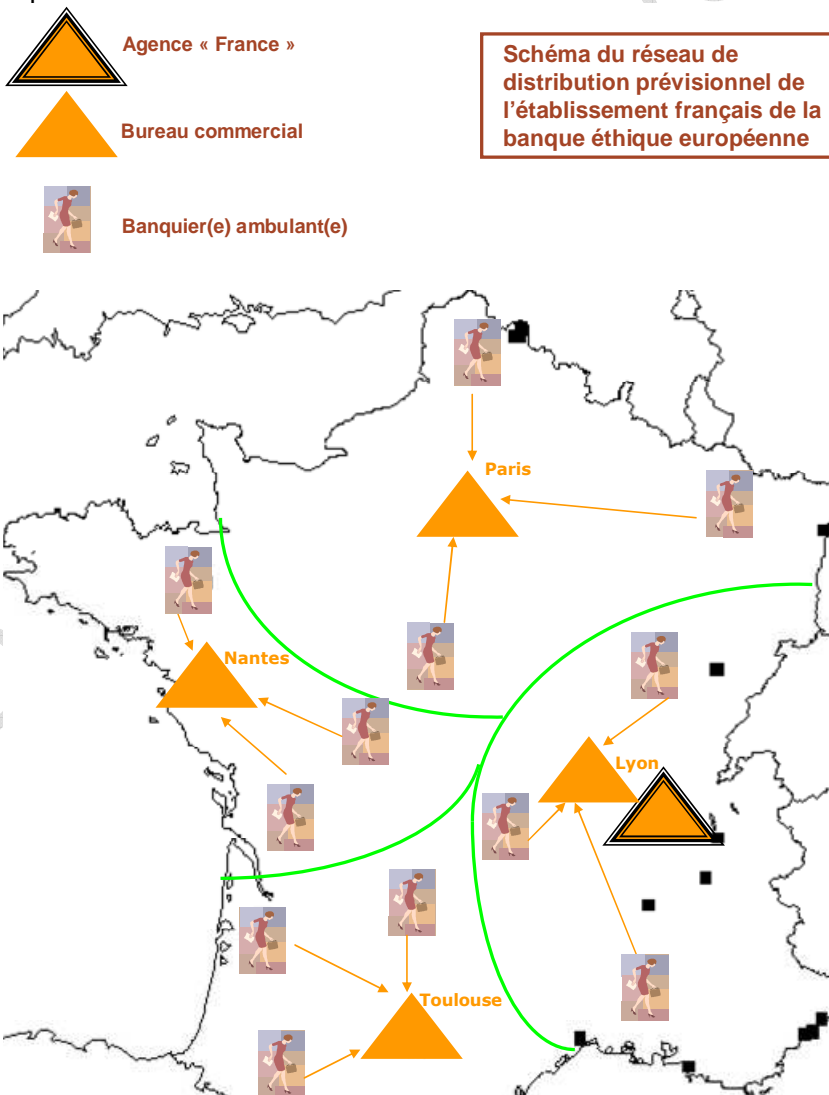


Le rôle du Banquier Itinérant : par nature le banquier itinérant serait généraliste. Il présenterait la BEE sous tous ses aspects, des relations bancaires à la Vie coopérative. Il répondrait donc aux « premiers besoins » des clients professionnels et particuliers et les orienterait vers l’interlocuteur adapté en délégation ou au siège.

Cet **interlocuteur** adapté serait **personnalisé** pour chaque usager (client), qu’il soit un particulier ou un professionnel (pour plus de détails, se reporter au « Roman-photo » qui donne des exemples concrets des différents modes de relation) :

La relation bancaire pour les Particuliers : le premier contact pourra être local grâce au Banquier Itinérant. Par la suite les opérations bancaires seront réalisées à distance, soit directement sur le compte en ligne, soit par téléphone, courriel ou courrier avec son Banquier Personnel à distance. Ce dernier sera l’interlocuteur unique de l’usager, il sera au centre de la relation. Il réceptionnera toutes ses requêtes, et travaillera en lien avec les services spécialisés (pour les questions patrimoniales et fiscales) et le service de Prêts aux Particuliers.

La relation bancaire pour les Professionnels : Le premier contact pourra également être local grâce au Banquier Itinérant. Pour plus de simplicité, le Professionnel pourra également contacter par téléphone directement le Banquier des Professionnels de la délégation qui est en charge de son territoire. Pour effectuer ses opérations, il aura également accès à son compte en ligne. Toutefois pour **les demandes de financements** qu’elles soient **court, moyen ou long terme**, il sera en relation avec son Banquier Personnel des Professionnels, situé en délégation et épaulé par un assistant commercial. Enfin, pour plus de simplicité, le Banquier des Professionnels suivra aussi les comptes personnels du Professionnel.



Thématique 6

Perspectives de constitution de la BEE

Question 25 : quelles ont été les différentes phases du projet BEE jusqu'ici ?

De 2005 à 2009, le projet BEE s'est déroulé en 3 phases :

- le rapprochement culturel (2005-2007) qui a débouché sur la rédaction, avec les sociétaires des 3 pays, du Manifeste pour une Banque Éthique Européenne ;
- l'étude de faisabilité (2008) portant sur les aspects juridiques, économiques, financiers et techniques ;
- la préparation de la transformation de la Nef en établissement bancaire de plein exercice (2009).

Depuis 2005, les sociétaires de la Nef ont participé activement à ces 3 phases, lors des assemblées générales, des 3 congrès dédiés au projet, des 2 consultations sur le Manifeste et sur le schéma visé de Gouvernance, et des groupes de travail mis en place en 2009.

Question 26 : quelles sont les prochaines phases du projet BEE ?

Au cours de l'automne 2010, les réunions mobilisant les partenaires fondateurs ainsi que les nouveaux partenaires ont permis d'opérer un premier partage sur le « *Manifeste pour une Banque Éthique Européenne* », sur le contexte européen de la finance éthique et sur les meilleures modalités de concrétisation du projet. Des hypothèses sont ressorties (cf. Thématique 1), mais elles sont encore à l'étude.

Par ailleurs, un calendrier de travail a été ébauché.

Celui-ci prévoit que, d'ici mai-juin 2011, tous les partenaires procèdent à une consultation de l'ensemble de leurs parties prenantes (instances, sociétaires, salarié/es) sur les nouvelles modalités du projet BEE.

En parallèle, les partenaires du projet ont souligné la nécessité de commencer à travailler ensemble le plus rapidement possible pour répondre aux besoins actuels des différentes coopératives (collecte d'épargne, besoins de financement, co-financements de projets, échanges de bonnes pratiques...). L'objectif de ces échanges est de « faire la banque » avant qu'elle ne soit formellement créée.

En France, la Nef va organiser des réunions décentralisées et dédiées au projet avec toutes ses parties prenantes en février et mars 2011, mais va aussi communiquer sur le sujet sur différents supports (Vif-Argent, forum internet avec une « permanence de Philippe Leconte, lettre aux sociétaires, etc).

En mai-juin 2011, il est prévu que les assemblées générales des 6 partenaires formalisent leurs engagements avec l'ensemble des sociétaires.

Suite à ces engagements, une étude de faisabilité sur les aspects juridiques (statuts), économiques et financiers (plan d'affaires) sera réalisée selon les nouvelles modalités du projet. En parallèle, la coordination générale du projet contribuera à la préparation des dossiers de demande d'agrément auprès des banques centrales.

Question 27 : que devient la Coopérative de finance éthique ?

Créée en août 2009, la Coopérative de finance éthique avait pour objectif de construire les fondations de la 1^{ère} Banque éthique européenne. Elle constituait le



« noyau » du rapprochement en deux étapes de la Banca Etica, de Fiare et de la Nef vers la Banque éthique européenne.

Il est encore trop tôt pour savoir précisément quel rôle elle pourra jouer dans le nouveau montage. Les membres du conseil d'administration en débattront prochainement et feront des propositions aux sociétaires de la CFE dès que possible. Mais l'existence même de cette coopérative et de son capital social de plusieurs centaines de milliers d'euros sont et seront précieux pour concrétiser au mieux le projet de Banque éthique européenne.

Question 28 : quel sera le nom de la banque éthique européenne ?

Le nom exact de la Banque Éthique Européenne n'est pas encore fixé. Dans le montage initial, il s'agissait de « Banca Etica Europa » puisque le projet reposait sur l'extension de l'agrément bancaire de Banca Etica. Ce nom pourrait être conservé mais un autre pourrait également être choisi.

Conclusion

Depuis 2005 et la naissance de l'idée qu'une Banque éthique européenne pourrait voir le jour, le projet s'est considérablement enrichi grâce à une implication sans précédent de toutes les composantes de la Coopérative qui ont permis à la Nef de se sentir prête à accueillir un établissement bancaire de plein exercice.

Au niveau européen également, le projet ressortira assurément grand et enrichi des autres sensibilités européennes qui ont récemment investi le tour de table des réflexions.

La Nef a aujourd'hui la lourde tâche de reprendre le flambeau de la coordination générale du projet et a besoin plus que jamais d'un soutien fort de ses sociétaires pour que cette alternative bancaire éthique et citoyenne devienne réalité.

Puisse cette Foire Aux Questions contribuer à alimenter les échanges, les réflexions et l'enthousiasme d'avancer ensemble pour construire cet ambitieux édifice, car, comme l'a dit Françoise Dolto :

« *Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun :*

L'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »